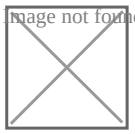

Qu’est-ce que j’ai droit?

Par **Tristement**, le **24/12/2018** à **10:35**

Bonjour
Mon mari m’a proposé un divorce à l’amiable, le seul bien en commun qu’on a c’est un appartement acheté grace à un prêt bancaire d’un compte en commun toujours en cours. On devait soit disant vendre l’appartement afin de rembourser la banque et partager l’argent restant, sauf que mon mari ne veut pas un 50/50. Il veut me donner ce dont il a envie, il m’a tellement pris la tête que psychologiquement ça m’a rendu malade, pour avoir la paix je lui ai dis de tout prendre, meme mes affaires personnel (vêtements, ordi, livre etc) et que je voulais simplement avoir ma liberté et ne plus l’entendre car ça joue beaucoup sur mon moral. Au final le à l’ami A perdu son sens mais on a gardé ce style de divorce car c’est le plus rapide. L’avocat C’est lui qui l’a pris, le compte en commun est toujours activite avec le pret dessus, j’aimerai savoir en fait j’ai droit à quoi? Comment se passe un divorce, je n’ai pas le moyen de me payer un avocat, et pour le compte en commun avec l’emprunt ça se passe comment? Car je n’ai pas envie de me retrouver avec les huissiers si monsieur paye pas l’emprunt. Je suis perdue

Par **Visiteur**, le **24/12/2018** à **10:54**

Bonjour
L'acte d'achat de l'appartement mentionné un propriété a 50/50...
Quelle est la raison de son exigence ?
Pourquoi lui laisser tout ?
Il faudrait déjà que la banque accepte de lui faire crédit à lui seul !

Par **Tristement**, le **24/12/2018** à **14:51**

L’acte d’achat est sur nos 2 noms ansi sue l’emprunt, ainsi que le compte bancaire (compte en commun). La raison de son exigence est que c’est moi qui suis partie, sa méchanceté ainsi qu’il sait que moi je n’ai pas d’argent pour payer un avocat. Je lui ai dis de tout prendre car je n’en pouvais plus de ses insultes et aussi comme je ne connais pas mes droits je me suis dis qu’ainsi se serait rapide si le divorce reste a l’amiable. Je voudrais savoir comment ne plus être associé avec lui dans l’emprunt et ne plus avoir le compte en commun car je n’ai pas envie que demain j’ai les husiers devant ma porte si lui ne paye pas l’emprunt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés